



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2023

Date de convocation : vendredi 24 mars 2023

Délibération n° CC_2023_70
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 50

Votants : 58

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,

M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice

BARUSSEAU, M. Philippe CREACHCADEC à M.

Joël TERRIEN, Mme Dominique DEREN à M.

Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX à

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Céline

VIOLLET à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme

Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M.

Pierre HERVE à M. David MUSSEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Supplémentaire-Budget Annexe
"Transports Urbains et Mobilité" -Exercice 2023

Le 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Gaby TOUZINAUD, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD,

M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel

ROUGER, Mme Sylvie BARDEY, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis

GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille

BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET,

M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme

Chantal COUSSOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme

Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme

Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe

MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT,

M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane

TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Joseph DE MINAC, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M.

Charles DELCROIX, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : M. Gaby TOUZINAUD

RAPPORT

Le rapporteur expose que le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Transports Urbains et Mobilité » a fait apparaître respectivement le résultat de clôture, les restes à réaliser en investissement en dépenses.

Ainsi, le budget supplémentaire proposé au vote, reprend :

- L'affectation des résultats constatée à la clôture de l'exercice 2022,
- La prise en compte des restes à réaliser d'investissement.

Outre ces deux aspects, le budget supplémentaire -comme les décisions modificatives- est un document budgétaire qui permet d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les deux sections concernées, soit le fonctionnement et l'investissement.

Après en avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M43,

Vu le budget primitif 2023 voté le 8 décembre 2022, par délibération n°2022-211 du Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2022 du Budget Annexe « Transports Urbains et Mobilité », voté le 30 mars 2023, par délibération du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Transports Urbains et Mobilité »,

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'affectation du résultat du Budget Annexe « Transports Urbains et Mobilité »,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous relatif au budget supplémentaire de l'exercice 2023,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 009 659,22 €.

A. Les dépenses

Les inscriptions sont les suivantes :

- Charges exceptionnelles (chap. 67) : + 1 006 385,22 € en réserve suite à l'affectation des résultats.
- Dotation aux amortissements (chap. 042) : + 3 274,00 €.

B. Les recettes comprennent :

- L'excédent de fonctionnement reporté N-1 suite à la prise en compte de l'affectation des résultats (chap. 002) : + 1 009 659,22 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 232 327,71 €.

A. Les dépenses comprennent :

- Les restes à réaliser pour 232 327,71 €,

B. Les recettes sont les suivantes :

- L'excédent d'investissement reporté N-1 suite à la prise en compte de l'affectation des résultats (chap. 001) : + 309,592,57 €.

- L'ajustement du recours à l'emprunt prévu au budget primitif 2023 (chap. 16) pour - 80 538,86 €.
- L'amortissement des immobilisation (chap. 040) pour + 3 274,00 €.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 s'établit, par conséquent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres		Chapitres	
011	Charges à caractère général	70	Produits des services
012	Charges de personnel	73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courante	74	Dotations, subventions...
66	Charges financières	75	Autres produits de gestion courante
67	Charges exceptionnelles	76	Produits financiers
014	Atténuation de produits	77	Produits exceptionnels
022	Dépenses imprévues	013	Atténuation de charges
023	Virement à la section d'investissement	78	Atténuation de charges
042	Dotation amortissement	002	Excédent de fonctionnement reporté
			1 009 659,22
			1 009 659,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres		Chapitres	
16	Remboursement d'emprunts et dettes	10	Dotation, fonds divers
20	Logiciels	13	Subvention d'investissement
21	Immobilisations corporelles	16	Emprunts nouveaux
041	Autres immobilisations financières	041R	Autres immobilisations financières
		040R	Amortissement des immobilisations
001	Déficit d'investissement reporté	27	Remb TVA
reports		021	Virement de la section de fonctionnement
		1068	affection en réserve
		001	Excédent d'investissement reporté
		reports	
			309 592,57 €
			232 327,71 €
			232 327,71 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Transports Urbains et Mobilité » pour l'exercice 2023, par chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Gaby TOUZINAUD



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.